06 72 09 69 52
hello@imi-executive-solutions.com
www.imi-executive-solutions.com

JURIDIQUE

Formation Dommage corporel – formation continue avocats (3 h 30)

Réf. 3413a7ab-6167-49e8-881d-b9b1761a72d8

Maîtrisez l'évaluation et l'indemnisation du dommage corporel : préjudices patrimoniaux et extrapatrimoniaux, nomenclature Dintilhac, recours des tiers payeurs.

Modalités disponibles

- Distanciel
  Durée: 3 h 30 · Formation à distance
  Lieu: À distance

Objectifs de la formation

- Identifier les postes de préjudice patrimoniaux et extrapatrimoniaux selon la nomenclature Dintilhac
- Évaluer le préjudice avant et après consolidation
- Appliquer les règles de recours des tiers payeurs et de créance de la Sécurité sociale
- Rédiger une demande d'indemnisation chiffrée et argumentée
- Analyser les décisions en matière de dommage corporel

Programme détaillé

01 Les fondamentaux du dommage corporel

- Définition et champ d'application du dommage corporel
- Distinction entre préjudices patrimoniaux et extrapatrimoniaux
- La nomenclature Dintilhac : structure et postes de préjudice
- La consolidation et ses conséquences juridiques

02 L'évaluation des préjudices patrimoniaux

- Les dépenses de santé actuelles et futures
- Les pertes de gains professionnels actuels et futurs
- L'incidence professionnelle et le déficit fonctionnel permanent
- Le préjudice d'assistance par tierce personne

03 L'évaluation des préjudices extrapatrimoniaux

- Le déficit fonctionnel temporaire
- Les souffrances endurées et le préjudice esthétique
- Le préjudice d'agrément et les préjudices exceptionnels
- Les préjudices des proches : accompagnement et affection

04 Les recours des tiers payeurs et la pratique du dossier

- Le recours subrogatoire de la Sécurité sociale et des organismes complémentaires
- Les règles de créance et d'opposabilité
- La rédaction d'une demande d'indemnisation : structure et chiffrage
- Cas pratiques : analyse de décisions et négociation amiable

Compétences acquises

Évaluation du dommage corporel

Identifier et chiffrer les postes de préjudice selon la nomenclature Dintilhac et les règles applicables.

Rédaction de conclusions d'indemnisation

Structurer une demande chiffrée, argumentée et conforme aux règles de réparation intégrale.

Gestion des recours des tiers payeurs

Appliquer les règles de subrogation et de créance pour sécuriser l'indemnisation de la victime.

Conseil aux victimes et responsables

Accompagner vos clients dans la négociation amiable ou la procédure contentieuse en dommage corporel.

Analyse des décisions

Exploiter les décisions pour adapter votre stratégie et vos demandes aux évolutions du droit.

Public et prérequis

Public visé

Avocats inscrits au tableau, Avocats en droit du dommage corporel, Avocats en droit des assurances, Avocats en droit de la santé

Prérequis

Être avocat inscrit au tableau d'un barreau.

Informations pratiques

Durée : 3 h 30

Délai d'accès : 25 jours après la validation de la commande

Tarif : sur devis. Contactez-nous pour obtenir un devis adapté à vos besoins.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Formation à distance · Supports pédagogiques · Quiz d'évaluation en fin de formation · Attestation de formation remise à l'issue

Modalités d'évaluation

Quiz d'évaluation des acquis en fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Notre organisme de formation s'engage à accueillir et accompagner les personnes en situation de handicap. Notre référente handicap Lorène Travaux est disponible pour étudier avec vous les adaptations pédagogiques, techniques ou logistiques nécessaires avant toute inscription. Contactez-nous : hello@imi-executive-solutions.com ou 06 72 09 69 52.

Votre conseiller en formation

Nos conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet de formation.

Téléphone : 06 72 09 69 52
E-mail : hello@imi-executive-solutions.com

Organisme de formation

IMI Executive Solutions (IT MANAGEMENT INSTITUTE), 417 rue Saint-Yves, 56580 Crédin. SIRET 98459231100018.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53 56 10296 56 auprès du préfet de la région Bretagne. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Certification Qualiopi : certificat n° 24FOR01684.1 délivré par QUALITIA Certification, valable du 20/08/2024 au 19/08/2027, au titre des actions de formation, des bilans de compétences et des actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience.

Fiche de la formation :
https://www.imi-executive-solutions.com/formation/juridique/dommage-corporel-formation-continue-avocats-3-h-30

Programme généré le 20/11/2026.